

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 817

6 avril 2013

SOMMAIRE

Alba S.A.	39206	Eingler International S.à r.l.	39170
Atreides SPF, S.A.	39198	EOI Fire S.à r.l.	39204
Baddon S.A.	39174	ESCF Laatzen S.à r.l.	39206
Beatport S. à r. l.	39188	Eternity Group Holding S.A.	39206
Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung S.à r.l.	39189	Europe Capital Partners V S.A.	39204
BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A.	39189	Evea Investments S.à r.l.	39174
Blue Sky Financial Holdings S. à r.l.	39189	Gentiannes S.A.	39214
BOA Luxembourg Investment S.à r.l.	39213	Helioven One S.à r.l.	39214
Boise European Holdings 2 S.à r.l.	39200	Inesia S.A.	39214
Boston Luxembourg I S.à.r.l.	39188	Orado Investments S.à r.l.	39181
Bout-Chom S.à r.l.	39213	P&T Ré S.A.	39212
Breiteck SA	39213	Rosathea S.A.	39208
BSC Holding S.à r.l.	39214	Saxonia International S.à r.l.	39211
Bula S.A., SPF	39190	SCD Quinlan Private Balaton Develop- ment S.à r.l.	39209
Cegyco S.A.	39189	Silva Trading S.A.	39209
Celesta S.A.	39190	Stentor Investholding S.à r.l.	39208
Cialo Ru S.A.	39181	SVM Holding S.A.	39209
Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement	39205	Tagus Properties S.à r.l.	39208
Concept Live S.A.	39207	TC SYSTEMS Luxembourg	39210
Consens S.A. - SPF	39216	Timbra Holding Luxembourg S.A.	39209
Crédit Suisse Courtage S.A.	39205	Toledo International S.à r.l.	39207
Dr. Ober - Dr. Scharrer Verwaltungs S.A.	39205	Tricol S.A.	39207
DSTC S.à r.l., Société de gestion de patri- moine Familial	39198	Twin S.A.	39211
DSTC S.à r.l., Société de gestion de patri- moine Familial	39199	Urbangest Sàrl	39210
Dutchdelta Finance S.à r.l.	39198	Urbangest Sàrl	39170
DWM Funds S.C.A. - SICAV SIF	39199	Vacoas Investments S.à r.l. slf / S.C.A. ...	39191
DWM Income Funds S.C.A. SICAV SIF ..	39199	Valorimmo Invest S.A.	39210
		Viatrix Investholding S.à r.l.	39211
		Xylem Industries S.à.r.l.	39212
		Xylem International S.à.r.l.	39212

Urbangest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 18, rue Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 148.771.

L'an deux mille treize, le huit février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pascal DI PILLO, gérant de société, demeurant à B-6780 Messancy, 24, rue de Guerlange.

2.- La société à responsabilité limitée EASY SOLUTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 228, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 103.571.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 28 janvier 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée URBANGEST S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 228, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148771 (NIN 2009 2428 096), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 29 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2204 du 11 novembre 2009.

Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls associés actuels de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège de la Société de Luxembourg à L-9047 Ettelbruck, 18, rue Prince Henri, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg)."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 février 2013. Relation: ECH/2013/281. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013024305/40.

(130028803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Eingler International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 99.769.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mojito Stiftung, a foundation incorporated and existing under the laws of Liechtenstein, having its registered office at 6, Heiligkreuz, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with the Register of Commerce and Companies of Vaduz, Liechtenstein, under number FL- 0002.083.609-0, here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state that it is the sole shareholder of the company "EINGLER INTERNATIONAL S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated under Luxembourg law by a deed of March 12, 2004 of notary Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 12, 2004 under number 498. The articles of incorporation have not been amended since.

I) The agenda of the meeting is the following:

- 1.- Creation of two Classes A and B of managers.
- 2.- Subsequent amendment of article 12 of the Articles of Association.
- 5.- Allocation of the new Class A and B managers.
- 6.- Miscellaneous.

II) The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create two Classes of managers, the managers of Class A and the managers of Class B of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the sole shareholder decides to amend the article 12 of the articles of incorporation, which shall be worded as follows:

Art. 12. "The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the sole signature of any of the managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the manager(s) but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation)."

Third resolution

The sole shareholder resolves to allocate the classes to the managers of the Company as follows:

Class A manager:

- Mr. Tom Schiltz, with professional address at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Class B managers:

- Mr. Christophe Davezac, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Mr. Sanjeev Jewootah, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mojito Stiftung, une fondation, de droit de la Principauté du Liechtenstein, ayant son siège social à 6, Heiligkreuz, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, inscrite au registre de commerce de la Principauté du Liechtenstein sous le numéro FL-0002.083.609-0, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration établie sous seing-privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de constater qu'elle est l'associé unique de la société "EINGLER INTERNATIONAL S.à r.l." une "société à responsabilité limitée" de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée par un acte du notaire Maître Jean Seckler du 12 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 mai 2004 sous le numéro 498. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Création de deux Classes A et B de gérants.
- 2.- Modification afférente de l'article 12 des statuts.
- 3.- Affectation des Classe A et B aux gérants.
- 4.- Divers.

II) L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux Classes de gérants, les gérants de Classe A et les gérants de Classe B de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

Art. 12. «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La

participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant le cas échéant, par la signature individuelle d'un seul des gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).»

Troisième résolution

L'associé unique décide d'affecter les classes de gérants comme suit:

Gérant de Classe A:

- Monsieur Tom Schiltz, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Gérants de Classe B:

- Monsieur Christophe Davezac, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- Monsieur Sanjeev Jewootah, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2013. LAC/2013/5996. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013023979/176.

(130028938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Baddon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.719.

Suite aux résolutions de l'actionnaire unique en date du 22 février 2013 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission de l'Administrateur B suivant à compter de la date des résolutions de l'actionnaire unique:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination de l'Administrateur B suivant à compter de la date des résolutions de l'actionnaire unique jusqu'au 15 mars 2017:

Monsieur Fabrice, Stéphane Rota né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'Administration de la société est comme suit:

- Vasco Alexandre Marques de Freitas, Administrateur A;

- Patrick L.C. van Denzen, Administrateur B;

- Fabrice, Stéphane Rota, Administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Rota

Administrateur B

Référence de publication: 2013026976/23.

(130032828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Evea Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 175.371.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the seventeenth day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing at Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is " Evea Investments S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,050.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Evea Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, en raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréées remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.050,- EUR.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2013. Relation GRE/2013/405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026474/355.

(130032609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Cialo Ru S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.512.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 février 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire.

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date du 15 février 2013.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 20 février 2013

- Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013027023/23.

(130033335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Orado Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 175.374.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the seventeenth day of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Orado Investments S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds

of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,050.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Orado Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de 1.050,- EUR.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2013. Relation GRE/2013/406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013026694/355.

(130032629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Beatport S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 142.671.

Suite à la démission de Monsieur Christoph Kammel de son mandat de délégué à la gestion journalière, en date du 21 février 2013 un nouveau gérant et délégué à la gestion journalière a été nommé en la personne de Monsieur Alain Guy MARSCHALLIK, né le 27 avril 1954 à Strasbourg, résidant à L-1531 Luxembourg 5 rue de la Fonderie.

Référence de publication: 2013026992/11.

(130033194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Boston Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.661.230,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 169.975.

Suite à un contrat d'apport en date du 4 septembre 2012, Boston Holding Guernsey Limited a apporté et cédé cinq mille cent soixante-et-une (5.161) parts sociales ordinaires, deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingts (274.480) parts sociales de catégorie A1, deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingts (274.480) parts sociales de catégorie A2, deux cent soixantequatorze mille quatre cent quatre-vingts (274.480) parts sociales de catégorie A3, deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingts (274.480) parts sociales de catégorie A4, deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingts (274.480) parts sociales de catégorie A5, deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingts (274.480) parts sociales de catégorie A6, deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingts (274.480) parts sociales de catégorie A7, deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingts (274.480) parts sociales de catégorie A8, deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingts (274.480) parts sociales de catégorie A9 et deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingts (274.480) parts sociales de catégorie A10, d'une valeur nominale de dix Cents (0,10.- EUR) chacune à Boston Management Beteiligungs GmbH & Co. KG, une société en commandite simple, avec siège social à c/o SOCIO Verwaltungsgesellschaft mbH, Theatinerstraße 12, 80333 Munich, Allemagne, constituée sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRA 98896, avec effet au 5 septembre 2012.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Karl Heinz Horrer

Gérant

Référence de publication: 2013026990/25.

(130032757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.746.

Auszug aus einem Gesellschafterbeschluss vom 22. Februar 2013

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft hat sich folgende Änderung in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 22. Februar 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in D-44137 Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 22. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestellt.
- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in D-54290 Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 22. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013026982/18.

(130033160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Blue Skye Financial Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.729.767,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.916.

En date du 11 février 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Mattia Danese, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
2. La démission de M. Giovanni Caslini, en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat;
3. M. Joë Lemmer, né le 10 mai 1971 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec adresse professionnelle au 9a, Cité Mont Rose, L-8445, Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour un durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013026983/15.

(130032707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

BlueOrchard Loans for Development 2006-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.934.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 février 2013
(l'"Assemblée")*

L'Assemblée accepte la démission de Wolfgang Landl en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 23 janvier 2013.

A Luxembourg, le 19 février 2013.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013026984/15.

(130032812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Cegyco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue T.G. Smith.

R.C.S. Luxembourg B 58.432.

Il résulte du procès-verbal l'assemblée générale ordinaire de Cegyco du 29 mai 2012, que l'Assemblée Générale nomme comme administrateurs pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014:

- M. Julien Lehalle né le 26 juin 1983 à Pont-à-Mousson (F) et ayant son adresse professionnelle à 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen en remplacement de M. Miguel Marroquin, démissionnaire

- M. Hans-Joachim Famula, né le 20 octobre 1953 à Fulda (D) et ayant son adresse professionnelle 2, avenue Gordon Smith L-7750 Colmar-Berg en remplacement de M. Hermann Lange, démissionnaire

- M. Tim Davis né le 8 décembre 1964 à Hopkinsville Kentucky (USA) et ayant son adresse professionnelle à 2, avenue Gordon Smith L-7750 Colmar-Berg, en remplacement de M. David Gomez, démissionnaire.

- M. Alex Michels né le 22 novembre 1966 à Ettelbruck et ayant son adresse professionnelle à 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen en remplacement de M. Carlo Polidori

Le mandat de M. Pascal Pixius est reconduit pour une durée de 2 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014

Le mandat de révision confié à Ernst & Young étant arrivé à son terme, l'Assemblée Générale décide de confier à PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Société à responsabilité limitée inscrite au RCSL sous le no B 65477 et ayant son siège à L-1471 Luxembourg 400, route d'Esch, réviseur indépendant agréé, pour les comptes statutaires de la société Cegyco S.A.. Le mandat a été attribué pour les trois années sociales et financières 2012, 2013 et 2014.

Référence de publication: 2013027021/24.

(130033046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Bula S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 167.494.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 22 février 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 22 février 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour BULA S.A., SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013027007/22.

(130033147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Celesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.742.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur ROSSI Jacopo, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

CELESTA S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013027022/17.

(130033416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Vacoas Investments S.à r.l. slf / S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 739.528.326,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 175.375.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of January, before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Vacoas Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.331, (the General Partner) and

Nichols Group Ltd., a limited liability company incorporated and organised under the laws of the Bahamas, with registered office at Cay House, P.O Box N7776 Layford Cay, New Providence, Bahamas, (the Limited Partner)

The General Partner and the Limited Partners being the partners (the Partners) of Beach Group slf., an Icelandic limited partnership having its official seat and address at Smaratorg 3, 201 Kopavogur, Iceland, registered under number 630805 - 1630 (the Company),

both duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of proxies given under private seal;

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda;

II. that it results from the balance sheet of the Company, that, as of November 30, 2012, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. that it further results from a certificate dated December 31, 2012 issued by the general partner of the Company that among others the net worth of the Company is estimated to be at least USD 739,528,326.- and that since the date of the balance sheet and until the date of December 31, 2012 no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per November 30, 2012 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. that the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Transfer of the principal office and establishment (but not the registered office for Icelandic corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from the Iceland to the Grand Duchy of Luxembourg as of the date of the present meeting;
3. Approval of the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company;
4. Setting the principal office and establishment (but not the registered office for Icelandic corporate law purposes) at 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
5. (i) Acknowledgment that the Company remains domiciled in Iceland and therefore continues to be a validly incorporated Icelandic company and has a second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg, and, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, it has obtained the Luxembourg nationality (ii) Approval that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société en commandite par actions and proceed to the amendment of the Company's articles of association;
6. Appointment of the members of the supervisory board of the company; and
7. Miscellaenous.

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the meeting, the Partners waive the convening notices, the Partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Partners resolve to transfer the principal office and establishment (but not the registered office for Icelandic corporate law purposes) and the place of effective management of the Company from Iceland to the Grand Duchy of Luxembourg as per the present notarial deed.

Third resolution

The Partners resolve to approve the opening balance sheet and financial statements of the Company as a Luxembourg company as of November 30, 2012.

Fourth resolution

The Partners resolve to set the principal office and establishment (but not the registered office for Icelandic corporate law purposes) and the place of effective management of the Company at 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Partners acknowledge that (i) although the Company remains domiciled in Iceland and therefore continues to be a validly incorporated Icelandic company, the Company now has its second domicile in the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) pursuant article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, the Company has obtained the Luxembourg nationality and is subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

The Partners resolve that the Company shall operate in Luxembourg in the form of a société en commandite par actions and to proceed to the amendment of its articles of association. The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

" 1.0. The name of the limited partnership, Address and Objective .

1.1. The company is a limited partnership and its name is Vacoas Investments S.à r.l. slf. / S.C.A. The company operates according to these articles of association. On January 3rd, 2013 the company transferred its central administration to Luxembourg and the company's tax residency is considered to be in Luxembourg from that time on.

1.2. The address of the company is at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, where the company's daily management is carried out.

1.3. The object of the Company is to take ownership of shares, provide related parties with loans and such related activities, and other group support services.

1.4. The company, being a limited partnership, shall always have one or more general members bearing direct and unlimited liability, with all their assets, with respect to the company's liabilities, and one or more limited members with limited liability in accordance with their capital contribution, which is divided into shares. Limited members and general members are company parties.

1.5. The company is the legal owner of all assets and liabilities of the company and can act as a party to legal disputes.

1.6. The company is allowed to open a branch if its general member so decides.

1.7. The Company's parties are (i) Vacoas Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.331 (the general member) and (ii) the limited members upon incorporation of the Company and any person or entity that became and becomes a limited member from time to time (collectively the limited members).

2.0. Contributions of general member and Limited members to the company.

2.1. The share capital is set at seven hundred thirty-nine million five hundred and twenty-eight thousand three hundred twenty-six United States Dollars (USD 739,528,326) represented by three hundred (300) management shares (the Management Shares) and Seven hundred thirty nine million five hundred and twenty-eight thousand twenty-six (739,528,026) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. The Management Shares and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

2.2. The capital of the company can be increased with the approval of a rightfully gathered company meeting, in accordance with the provisions of article 3, of company parties with the same amount of votes needed to amend these articles of association. The capital increase can be money or any other valuable assets.

2.3. The paid in capital of the company can be decreased with the approval of a general meeting with the same amount of votes needed to amend these articles of association.

2.4. The company's general member shall keep a register of general members and limited members and enter into it the name of the owner and its share ownership.

2.5. Limited members are free to transfer their Shares in the company and such transfer does not require the consent of other company parties and they do not have priority rights to Shares sold.

2.6. Changes in ownership of Shares in the company will not take effect until the general member has been given notice thereof in writing.

2.7. None of the company's Shares give the limited members any privileges and the Shares will not be redeemed unless governed by law or these articles of association.

3.0. Company meetings.

3.1. The supreme power in the company's affairs is held by the general member.

3.2. An annual meeting shall be held in Luxembourg within eight months after the end of the financial year. Additional meetings (general meetings) shall be held in accordance with decisions made by the general member or upon the request of any company party. If the general member fails to call such a meeting, company parties can themselves call for a meeting. Company parties can decide to make written decisions and then they do not need to call to company meetings regarding such subjects.

3.3. The company's general member shall call to company meetings by means of a notice to each company party in a registered letter or telegram or in another equally verifiable manner. The agenda shall be mentioned in the call to a meeting. A company meeting can adopt resolutions validly if all company parties have been lawfully convened and the general member, or its representative, is present. In case a meeting becomes unlawful due to shortcomings in this respect, a new meeting shall be lawfully called exempt all company parties agree otherwise.

3.4. Each limited member holds one vote for each Share it owns in the company. Company members may, by means of a written power of attorney, grant its representative an authority to attend a general meeting and exercise their voting rights. The majority of votes will decide issues at general meetings unless alternative instructions are contained in the relevant law or these articles of association.

3.5. The approval of every company party is needed for the following decisions on company meetings:

a: To limit the authority of limited members to handle their ownership;

b: To amend the provisions of these articles of association;

3.6. At the annual meeting the following matters shall always be taken up and considered:

1. The company's general member report on the company's status and operations for the preceding year.

2. The company's financial statements for the preceding year, along with a report by the company's supervisory board shall be submitted for approval.

3. The company's supervisory board shall be elected.

4. Discussions and votes on other matters if they are lawfully brought forward.

3.7. A record of minutes shall be kept and therein shall be entered what occurs at company meetings.

4.0. General member.

4.1. The general member controls the company's affairs between company meetings and shall safeguard its interests toward a third party. A signature by the general member is binding for the company.

In case there is more than one general member, the general members shall meet at the offices of the Company in Luxembourg. The general members may however decide other form or place of meetings, for example via teleconference or by written resolutions. Decisions taken are not valid unless approved by a majority of the general members. Written resolutions approved and signed by all general members shall have the same effect as resolutions voted at meetings of the general members. Minutes of the meetings of general members shall be kept in the record book.

5.0. Auditing.

5.1. Supervision of the company must be entrusted to at least three statutory auditors (the supervisory board). They shall be elected for each year at the company's annual meeting. The supervisory board shall investigate the company's accounts for each financial year and submit its conclusions to the annual meeting. The supervisory board may give its opinion on any matters which the general member refers to it and it may authorize acts which fall outside its powers. The members of the supervisory board may not be the general member.

6.0. Financial Statements.

6.1. The fiscal year for the company shall be the calendar year.

6.2. The company's general member shall have completed the preparation of the financial statements and submitted the same to the supervisory board no later than one month before an annual meeting.

7.0. Distribution of profits.

7.1. A company meeting (annual meeting or a general meeting) decides on the distribution of profits, including profits within the year (interim profit distributions). It cannot be approved to pay out a larger amount of profits than the general member proposes or approves.

Each Company party may have his representative attend a company meeting on his behalf. A representative shall submit a dated Power of Attorney in writing. Company parties can also decide to distribute profits by way of a written resolution signed by all company parties.

7.2. Distribution of profits shall take place no later than six months after such distribution has been approved, if not otherwise specified in the decision of the meeting or resolution.

7.3 The limited members will have the right to a total of 95% of the company's profit distribution according to article 7.1, but the sharing between them will be in accordance with their share ownership. The remaining balance of distributed profits belongs to the general member.

8.0. Dissolution and Merger.

8.1. There are no limits regarding the lifetime of the company. The company may be dissolved at any time by a decision of a company meeting, given the approval of the general member.

8.2. Motions relating to the dissolution and liquidation of the company or a merger with another company, as legal authority may be at any given time, shall be proceeded with in the same manner as amendments to the present articles of association. A company meeting having made lawful decisions about merger, dissolution or liquidation of the company shall also decide on the appropriation of assets and the settlement of liabilities."

Sixth resolution

The Partners resolve to appoint the following persons as members of the supervisory board of the Company for a period of one year:

- Mathieu Gangloff, born on December 11, 1980 in Thionville, France, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- John Kleynhans, born on October 30, 1969 in South Africa, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; and

- Chris Mangum, born on December 28, 1958 in South Carolina, United States of America, with professional address at 1201 West Peachtree Street, Atlanta, Georgia 30309, United States of America.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour de janvier, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Vacoas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.331 (l'Actionnaire Commandité); et

Nichols Group Ltd., une société constituée et régie par les lois des Bahamas, dont le siège social est établi à Cay House, P.O. Box N7776 Layford Cay, New Providence, les Bahamas (l'Actionnaire Commanditaire);

L'Actionnaire Commandité et l'Actionnaire Commanditaire étant les actionnaires (les Actionnaires) de Beach Group slf., une société en commandite de droit islandais, dont le siège social est établi à Smaratorg 3, 201 Kopavogur, Islande, immatriculée sous le numéro 630805 - 1630 (la Société),

tous deux représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que 100% du capital social de la Société sont représentés à la présente assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour;

II. Qu'il résulte d'un bilan de la Société, qu'au 30 novembre 2012, les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie dudit bilan, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte d'un certificat daté du 31 décembre 2012, émis par l'actionnaire commandité de la Société qu'entre autre la valeur nette de la Société est estimée à au moins USD 739.528.326,- et que depuis la date du bilan et jusqu'au

31 décembre 2012, aucun changement important n'est survenu dans les affaires et dans l'activité de la Société qui impliquerait que le bilan du 30 novembre 2012 soit devenu matériellement incorrect et ne donnerait pas une vision juste et correcte de la situation de la Société à la date des présentes. Une copie dudit certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Transfert de l'administration et de l'établissement principal (mais pas du siège social pour les besoins de la loi islandaise sur les sociétés) et du lieu de gestion effective de la Société d'Islande au Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes;
3. Approbation du bilan d'ouverture et des comptes de la Société en tant que société de droit luxembourgeois;
4. Etablissement de l'administration et de l'établissement principal (mais pas du siège social pour les besoins de la loi islandaise sur les sociétés) de la Société au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
5. (i) Approbation du fait que la Société reste domiciliée en Islande et dès lors reste une société valablement constituée en Islande et qu'elle a un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg, et qu'aux fins de l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, elle a obtenu la nationalité luxembourgeoise et (ii) approbation que la Société prendra, à Luxembourg, la forme d'une société en commandite par actions et procédera à la modification des statuts de la Société; et
6. Divers.

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, les Actionnaires renoncent aux formalités de convocation, se considérant comme valablement convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de transférer l'administration et l'établissement principal (mais pas le siège social pour les besoins de la loi islandaise sur les sociétés) et le lieu de gestion effective de la Société d'Islande au Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'approuver le bilan d'ouverture et les comptes de la Société en tant que société de droit luxembourgeois à compter du 30 novembre 2012.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident d'établir l'administration et l'établissement principal (mais pas le siège social pour les besoins de la loi islandaise sur les sociétés) et le lieu de gestion effective de la Société au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

Les Actionnaires prennent acte du fait que (i) bien que la Société reste domiciliée en Islande et dès lors reste une société valablement constituée en Islande, la Société a élu un second domicile au Grand-Duché de Luxembourg et (ii) conformément à l'article 159 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la Société a obtenu la nationalité luxembourgeoise et est soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Actionnaires décident que la Société prendra, à Luxembourg, la forme d'une société en commandite par actions et décident de procéder à la modification des statuts. Les statuts de la Société auront dès lors la teneur suivante:

" 1.0. Dénomination - Siège - Objet social.

1.1. La société est une société en commandite par actions dont le nom est Vacoas Investments S.à r.l. s/f / S.C.A. La société fonctionne conformément aux présents statuts et aux différentes lois applicables dans le temps. Le 3 janvier 2013, la société a transféré son administration centrale à Luxembourg et la résidence fiscale de la société est le Luxembourg à compter de cette date.

1.2. L'adresse de la société est au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, là où la gestion journalière de la société est effectuée.

1.3. L'objet de la société est la prise de participation, l'octroi de prêts à des tiers et les activités liées, et autres services d'assistance intragroupe.

1.4. La société, en tant que société en commandite, devra toujours avoir un ou plusieurs actionnaires commandités, responsables de manière directe et illimitée, sur tous leurs actifs, des dettes de la société, et un ou plusieurs actionnaires commanditaires, ayant une responsabilité limitée à leur apport au capital, qui est divisé en actions. Les actionnaires commanditaires et commandités sont les actionnaires de la société.

1.5. La société est propriétaire de tout l'actif et passif de la société et peut agir en tant que partie en cas de conflit juridique.

1.6. La société pourra établir une succursale sur décision de l'actionnaire commandité.

1.7. Les actionnaires de la société sont (i) Vacoas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.331 (l'actionnaire commandité) et (ii) les actionnaires commanditaires au moment de la constitution de la société et toute personne physique ou morale qui deviendrait actionnaire commanditaire dans le temps (ensemble, les actionnaires commanditaires).

2.0. Apports des actionnaires commandités et Commanditaires à la société.

2.1 Le capital social est fixé à sept cent trente-neuf millions cinq cent vingt-huit mille trois cent vingt-six dollars américains (USD 739.528.326,-), représenté par trois cents (300) actions de commandité (les Actions de Commandité) et sept cent trente-neuf millions cinq cent vingt-huit mille vingt-six (739.528.026) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune. L'/les Action(s) de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

2.2 Le capital social de la société peut être augmenté par une résolution de l'assemblée des actionnaires de la société valablement convoquée, conformément à l'article 3 des présents statuts, adoptée selon les modalités requises pour la modification des statuts. L'augmentation peut se faire par un apport en numéraire ou par un apport en nature.

2.3 Le capital social de la société peut être réduit par une résolution de l'assemblée générale selon les modalités requises pour la modification des statuts.

2.4 L'actionnaire commandité tiendra un registre des actionnaires commandités et commanditaires et y inscrira le nom des détenteurs d'actions et sa propre participation.

2.5 Les actionnaires commanditaires peuvent librement céder leurs actions dans la société et cette cession ne requiert pas le consentement des autres actionnaires de la société et ils n'auront aucun droit de préemption sur les actions cédées.

2.6 Tout changement de titulaires des actions de la société ne sera valable qu'après notification par écrit dudit changement à l'actionnaire commandité.

2.7 Aucune des actions de la société ne confère de privilèges aux actionnaires commanditaires et les actions ne seront rachetées que si la loi ou les présents statuts le prévoit.

3.0. Assemblées de la société.

3.1 Le pouvoir de gérance des affaires de la société est détenu par l'actionnaire commandité.

3.2 Une assemblée annuelle se tiendra à Luxembourg dans les huit mois suivant la clôture de l'exercice social. D'autres assemblées (assemblées générales) se tiendront sur décision de l'actionnaire commandité ou à la demande de tout actionnaire. Si l'actionnaire commandité ne convoque pas une telle assemblée, les actionnaires peuvent la convoquer eux-mêmes. Les actionnaires de la société peuvent décider d'adopter des résolutions écrites et dès lors ne doivent pas convoquer une assemblée pour prendre de décisions sur ces points.

3.3 L'actionnaire commandité convoquera une assemblée en envoyant une convocation à tous les actionnaires par lettre recommandée, télégramme ou tout autre moyen vérifiable de la même manière. La convocation pour une assemblée annuelle sera envoyée au minimum quatorze jours à l'avance. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée. Les résolutions seront valablement adoptées par l'assemblée de la société si tous les actionnaires ont été légalement convoqués et que l'actionnaire commandité, ou son mandataire, est présent. Si une assemblée n'est pas valablement constituée en raison de manquements aux dispositions ci-dessus, une nouvelle assemblée sera légalement convoquée sauf si tous les actionnaires en conviennent autrement.

3.4 Chaque actionnaire commanditaire possède une voix par action détenue dans la société. Un actionnaire peut, au moyen d'une procuration écrite, déléguer à son mandataire le pouvoir de participer à une assemblée générale et d'y exercer ses droits de vote. Les décisions sont prises à la majorité des voix de l'assemblée générale sauf si des dispositions contraires sont prévues dans les lois applicables et les présents statuts.

3.5 Les points suivants requièrent l'unanimité des actionnaires en assemblée générale:

- a. Limiter le pouvoir des actionnaires commanditaires de gérer leurs participations;
- b. Modifier les stipulations des présents statuts.

3.6 Les points suivants seront abordés et débattus en assemblée annuelle:

1. Le rapport de l'actionnaire commandité sur le statut et les opérations de la société lors de l'exercice social précédent.
2. La présentation des comptes de l'exercice social précédent et du rapport du conseil de surveillance pour approbation.
3. L'élection du conseil de surveillance de la société.
4. Les débats et votes sur d'autres points s'ils ont été légalement présentés.

3.7 Un registre des procès-verbaux sera tenu dans lequel sera inscrit le déroulement des assemblées.

4.0. Actionnaire commandité.

4.1 L'actionnaire commandité est en charge de la gérance de la société entre les assemblées générales et protégera les intérêts de la société envers les tiers. La société sera engagée par la signature de l'actionnaire commandité.

En cas de pluralité des actionnaires commandités, les actionnaires commandités se réuniront dans les bureaux de la société à Luxembourg. Les actionnaires commandités peuvent néanmoins choisir une autre forme et un autre endroit pour se réunir, par exemple par visio-conférence ou résolutions écrites. Les décisions seront valablement adoptées à la majorité des actionnaires commandités. Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les actionnaires commandités auront le même effet que si elles avaient été adoptées en assemblée des actionnaires commandités. Les procès-verbaux des assemblées des actionnaires commandités seront conservés dans le registre.

5.0. Surveillance.

5.1 La surveillance de la société doit être confiée à trois commissaires au moins (le conseil de surveillance). Ils seront élus chaque année en assemblée annuelle de la société. Le conseil de surveillance analysera les comptes de la société à chaque exercice social et soumettra ses conclusions à l'assemblée annuelle. Le conseil de surveillance peut donner son avis sur toutes les affaires que l'actionnaire commandité lui soumet et il peut autoriser des actes qui sortent de ses pouvoirs. L'actionnaire commandité ne peut pas faire partie du conseil de surveillance.

6.0. Comptes.

6.1 L'exercice social de la société correspondra à l'année calendaire.

6.2 L'actionnaire commandité de la société préparera les comptes et les soumettra au conseil de surveillance au moins un mois avant l'assemblée annuelle.

7.0. Distribution des bénéfices.

7.1 La distribution des bénéfices est décidée en assemblée (assemblée annuelle ou générale), y compris la distribution des bénéfices en cours d'année (les distributions de dividendes intérimaires). La distribution d'un montant de bénéfices supérieur à ce que l'actionnaire commandité a proposé ou décidé, ne pourra être approuvée.

Chaque actionnaire peut mandater un représentant pour assister à une assemblée pour son compte. Le mandataire fournira une procuration écrite datée. Les actionnaires peuvent décider de distribuer des bénéfices par une résolution écrite signée par tous les actionnaires.

7.2 Sauf disposition contraire prévue dans la décision de l'assemblée ou dans la résolution, une distribution de bénéfices sera effectuée endéans les six mois de l'approbation d'une telle distribution.

7.3 Les actionnaires commanditaires auront droit à 95% des bénéfices distribuables de la société conformément à l'article 7.1, néanmoins, la répartition entre eux sera proportionnelle à leur participation. Le solde des bénéfices distribuables appartiendra à l'actionnaire commandité.

8.0. Dissolution et Fusion.

8.1 La société n'est pas limitée dans le temps. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée de la société, avec le consentement de l'actionnaire commandité.

8.2 Les propositions relatives à la dissolution et la liquidation de la société ou la fusion avec une autre société, en tant qu'autorité légale à un moment donné, seront adoptées selon les modalités requises pour la modification des statuts. Une assemblée de la société ayant valablement décidé de la fusion, de la dissolution ou de la liquidation de la société, décidera également de la répartition des actifs et du règlement du passif.»

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société pour une période d'un an:

- Mathieu Gangloff, né le 11 décembre, 1980 à Thionville, France, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- John Kleynhans, né le 30 octobre 1969 en Afrique du Sud, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg; et

- Chris Mangum, né le 28 décembre 1958 en Caroline du Sud, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle le 1201 West Peachtree Street, Atlanta, Georgia 30309, Etats-Unis d'Amérique.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch/Alzette.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2013. Relation: EAC/2013/718. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013026842/393.

(130032556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2013.

Dutchdelta Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.045.723.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.077.

L'adresse du Gérant, Monsieur Stefan Hloch a changé et sera dès lors au Pariser Strasse 18, 40549 Dusseldorf, Allemagne.

L'adresse du Gérant, Monsieur David Beynon a changé et sera dès lors au 40 South Road, Saffron Walden, CB11 3DN Essex, Angleterre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013027055/15.

(130032799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

DSTC S.à r.l., Société de gestion de patrimoine Familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 10, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 139.327.

Par résolutions écrites en date du 1^{er} février 2013, l'associé unique de la Société a approuvé la démission de Tiphaine Derudder-Sauvage de son poste de gérant unique de la Société, à la date du 1^{er} février 2013 et approuve la nomination de Newmaster Associates S.A, une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britannique (BVI), ayant son siège social au Pasea Estate, Road Town, Tortola, BVI, immatriculée auprès du International Business Companies Ordinance des BVI sous le N° 8 OF1984 en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée, à partir du 1^{er} février 2013.

Nous confirmons que l'adresse de Newmaster Associates S.A. est bien Pasea Estate, Road Town, Tortola, BVI, conformément à ses statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSTC S.à r.l., Société de gestion de patrimoine Familial

Arnaud Sagnard

Mandataire

Référence de publication: 2013027064/21.

(130032878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Atreides SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.340.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire du 22 janvier 2013

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l., 45-47 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013026971/18.

(130033383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

DWM Funds S.C.A. - SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 138.353.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung am 8.02.2013:

- PKF Abax Audit S.A. wird durch Grant Thornton Lux Audit S.A., 89A Parc d'activités Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg, B0043298, als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung – zugelassener Wirtschaftsprüfer - ersetzt. Grant Thornton Lux Audit S.A. wird bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, bestellt. Luxembourg, den 20. Februar 2013.

Référence de publication: 2013027067/13.

(130032971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

DWM Income Funds S.C.A. SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 149.210.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung am 8.02.2013:

- PKF Abax Audit S.A. wird durch Grant Thornton Lux Audit S.A., 89A Parc d'activités Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg, B0043298, als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung – zugelassener Wirtschaftsprüfer - ersetzt. Grant Thornton Lux Audit S.A. wird bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, bestellt. Luxembourg, den 20. Februar 2013.

Référence de publication: 2013027068/13.

(130032970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

DSTC S.à r.l., Société de gestion de patrimoine Familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 139.327.

—
EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 1^{er} février 2013, le gérant unique de la Société a approuvé le transfert du siège social de la Société au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSTC S.à r.l.
Arnaud Sagnard
Mandataire

Référence de publication: 2013027065/15.

(130033134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Boise European Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.553.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of January.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Boise European Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 25,000.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the number B 164.535 (the "Shareholder") here represented by Me Benoit CAILLAUD, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated on 30 October 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the sole shareholder of Boise European Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 25,000.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 164.553 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, dated 7 November 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 3088 dated 15 December 2011.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 6 December 2011 by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 90 dated 11 January 2012.

Such appearing party, represented as stated here above, has declared and requested the undersigned notary to state that the agenda of the resolutions of the Shareholder of the Company is worded as follows.

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1.- (ONE US DOLLAR) by creating and issuing 1 (ONE) new share with a par value of USD 1.- (ONE US DOLLAR) (the "Share") having the same rights as the existing shares of the Company in order to increase the share capital of the Company from USD 25,000.- (TWENTY FIVE THOUSAND US DOLLARS) to USD 25,001.- (TWENTY FIVE THOUSAND ONE US DOLLARS) together with a share premium for an aggregate amount of USD 185.90 (ONE HUNDRED EIGHTY FIVE US DOLLARS AND NINETY CENTS) and an amount in USD equivalent to EUR 21,001.- (TWENTY ONE THOUSAND EUROS AND ONE) based on the conversion at ECB rate on the date of signature of the present resolutions;

2. Subscription and payment of the newly issued Share together with the aggregate share premium by a contribution in kind consisting of existing and unquestioned claim against the Company in an aggregate amount of USD 186.90 (ONE HUNDRED EIGHTY SIX US DOLLARS AND NINETY CENTS) and EUR 21,001.- (TWENTY ONE THOUSAND EUROS AND ONE) (the "Contribution") held by the Shareholder;

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

4. Authorisation of the board of managers of the Company to execute and deliver, under their joint signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Share in the register of the Company;

5. Miscellaneous.

The Shareholder of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passed the following resolutions:

First resolution

It is hereby resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1.- (ONE US DOLLAR) by creating and issuing the Share having the same rights as the existing shares of the Company in order to increase the share capital of the Company from USD 25,000.- to USD 25,001.- together with a share premium of an aggregate amount of USD 185.90 (ONE HUNDRED EIGHTY FIVE US DOLLARS AND NINETY CENTS) and an USD equivalent to EUR 21,001.- (TWENTY ONE THOUSAND AND ONE EUROS) based on the conversion at ECB rate on the date of signature of the present resolutions.

Subscriptions - Payments

Thereupon the prenamed Shareholder of the Company, duly represented as stated above, declared to subscribe the Share, and to make a payment in full for such Share and the share premium by the Contribution.

Such Contribution is to be allocated as follows:

- (i) The amount of USD 1.- (ONE US DOLLAR) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company; and
- (ii) The aggregate amount of USD 185.90 (ONE HUNDRED EIGHTY FIVE US DOLLARS AND NINETY CENTS) and an USD equivalent to EUR 21,001.- (TWENTY ONE THOUSAND ONE EUROS) based on the conversion at ECB rate on the date of signature of the present resolutions is to be allocated to the share premium account of the Company.

It appears from a "Valuation certificate in view of a contribution in kind" prepared by the board of managers of the Company and presented to the notary that the board of managers of the Company has evaluated the Contribution at least at an aggregate amount of USD 186.90 (ONE HUNDRED EIGHTY SIX US DOLLARS AND NINETY CENTS) and EUR 21,001.- (TWENTY ONE THOUSAND AND ONE EUROS), which therefore is worth at least the nominal value of the Share issued in consideration and connected share premium.

Effective implementation of the aforementioned Contribution

The Shareholder declares that:

- it has the sole legal and beneficial title and right over the Contribution and possesses the power to assign it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward the Company and any third party.

Valuation of the aforementioned contributions

It furthermore appears from the aforementioned "Valuation certificate in view of a contribution in kind" signed by the board of managers of the Company on 3 January 2013 that the total value of the Contribution made to the Company amounts to no less than the aggregate amount of USD 186.90 (ONE HUNDRED EIGHTY SIX US DOLLARS AND NINETY CENTS) and EUR 21,001.- (TWENTY ONE THOUSAND ONE EUROS).

The amount of EUR 21,001 is estimated at USD 27,987.98 on basis of the exchange rate dated 18 January 2012, being 1.33265 USD for 1.- Euro

The proof of the existence, the value and the free transferability of the Contribution has thus been given to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The Shareholder of the Company declares that it will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the aforementioned contributions.

The aforementioned "Valuation certificate in view of a contribution in kind" shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

Thereupon, it is hereby resolved to accept the aforementioned subscription and contribution. As a result of the above share capital increase, it is recorded that the shareholding in the Company is as follows:

- Boise European Holdings 1 S.a r.l., 25,001 (TWENTY-FIVE THOUSAND AND ONE) shares.

Third resolution

As a result of the above resolutions, it is hereby resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at TWENTY-FIVE THOUSAND AND ONE US DOLLARS (USD 25,001.-) divided into TWENTY-FIVE THOUSAND AND ONE (25,001) shares with a nominal value of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Shareholder of the Company resolved to authorise the board of managers of the Company to execute and deliver, under their joint signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Share in the register of the Company.

Expenses

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated to be approximately ONE THOUSAND EUROS (EUR 1,000).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Boise European Holdings 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de USD 25.000,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.535 (ci-après l'«Associé»), ici représentée par M^e Benoit CAILLAUD, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 30 octobre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Associé unique de la société Boise European Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de USD 25.000,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.553 (ci-après la «Société») par acte de Maître Martine SCHEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3088 du 15 décembre 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 11 janvier 2012.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter que l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire des associés est comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 1,- (UN US DOLLAR) par la création et l'émission de 1 (UNE) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 1,- USD (UN DOLLAR AMERICAIN) (la «Part Sociale»), pour le porter de son montant actuel à un montant de USD 25.001,- (VINGT-CINQ MILLE ET UN US DOLLARS) avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant équivalent à la somme de USD 185,90 (CENT QUATRE VINGT-CINQ US DOLLARS ET QUATRE VINGT DIX CENTS) et de EUR 21.001,- (VINGT ET UN MILLE UN EUROS) convertis en USD au taux BCE du jour des présentes résolutions;

2. Souscription et libération de la nouvelle Part Sociale et de la prime d'émission afférente moyennant un apport en nature d'une créance existante et non contestée sur la Société d'un montant équivalent à la somme de USD 186,90 (CENT QUATRE VINGT-SIX US DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS) et de EUR 21.001,- (VINGT ET UN MILLE UN EUROS) détenue par l'Associé («l'Apport»);

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Autorisation du conseil de gérance de la Société agissant collectivement avec plein pouvoir de substitution à signer et émettre par sa seule signature au nom de la Société tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription requise par la loi du Grand Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire la Part Sociale nouvellement émise dans le registre de la Société;

5. Divers.

L'Associé unique de la Société, après s'être déclaré parfaitement informé de l'ordre du jour ci-avant exposé et après avoir renoncé aux formalités de convocation, a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de USD 1,- (UN US DOLLAR) par la création et l'émission de la Part Sociale ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes de la Société, pour le porter de son montant actuel à un montant de USD 25.001,- (VINGT-CINQ MILLE UN US DOLLARS) avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant équivalent à la somme de USD 186,90 (CENT QUATRE VINGT

SIX US DOLLARS ET QUATRE VINGT DIX CENTS) et de EUR 21.001,- (VINGT ET UN MILLE UN EUROS) convertis en USD au taux BCE du jour des présentes résolutions.

Souscription - Libération:

Ensuite, l'Associé prémentionné de la Société, dûment représenté comme précisé précédemment, déclare souscrire la Part Sociale et libérer la dite Part Sociale et la prime d'émission par l'Apport.

Cet Apport doit être affecté comme suit:

- (i) Le montant de USD 1,- (UN US DOLLAR) doit être affecté au compte capital social de la Société; et
- (ii) Le montant équivalent à la somme de USD 185,90 (CENT QUATRE VINGT CINQ US DOLLARS ET QUATRE VINGT DIX CENTS) et de EUR 21.001,- (VINGT ET UN MILLE UN EUROS) convertis en USD au taux BCE du jour des présentes résolutions doit être affecté au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» préparé par le conseil de gérance de la Société et présenté au notaire que le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport à au moins un montant équivalent à la somme de USD 186,90 (CENT QUATRE VINGT SIX US DOLLARS ET QUATRE VINGT DIX CENTS) et de EUR 21.001,- (VINGT ET UN MILLE UN EUROS) valant ainsi au moins la valeur nominale de la part sociale émise en question et la prime d'émission y afférente.

Mise en oeuvre des apports susmentionnés:

L'Associé déclare:

- Qu'il a l'unique et plein titre et droit juridique et économique sur l'Apport et qu'il a le pouvoir de le céder librement et que l'Apport est légalement et contractuellement transférable librement;
- Que toute formalité supplémentaire requise dans le pays de provenance de l'Apport est actuellement remplie afin d'assurer que le transfert soit dûment effectué et formalisé et qu'il devienne effectif en tout lieu et opposable envers la Société et toutes les personnes tiers.

Evaluation des apports prémentionnés:

Il résulte d'un «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» dont il a été question ci-avant signé par le conseil de gérance de la Société en date du 3 janvier 2013 que la valeur globale du prédit Apport fait à la Société équivaut au moins à un montant équivalent à la somme de USD 186,90 (CENT QUATRE VINGT SIX US DOLLARS ET QUATRE VINGT DIX CENTS) et de EUR 21.001,- (VINGT ET UN MILLE UN EUROS) et que USD 1,- (UN DOLLAR AMERICAIN) de ce montant est à considérer comme capital social et le solde comme prime d'émission.

Le montant de EUR 21.001 est estimé à USD 27.986,98 sur base du taux de change du 18 janvier 2013, étant de 1,33265 USD pour 1,- euro

Ainsi, la preuve de l'existence, de la valeur et du libre transfert de l'Apport a été fournie à la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'Associé unique de la Société déclare que toutes les formalités concernant le transfert de l'Apport à la Société seront réalisées.

Le «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» dont il a été question ci-avant demeurera annexé au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Deuxième résolution:

Partant, il est décidé d'accepter la souscription et libération dont il a été question ci-avant. En conséquence de la présente augmentation de capital, il est constaté que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Boise European Holdings 1 S.à r.l. 25.001 (VINGT-CINQ MILLE UNE) Parts Sociales

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'Associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit est fixé à VINGT-CINQ MILLE UN DOLLARS AMERICAINS (USD 25.001,-) représenté par VINGT-CINQ MILLE UNE (25.001) parts sociales entièrement libérées et ayant une valeur nominale de UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,-) chacune.»

Quatrième résolution:

L'Associé unique de la Société décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société agissant collectivement avec plein pouvoir de substitution à signer et émettre par sa seule signature au nom de la Société tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription requise par la loi du Grand-Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire la Part Sociale nouvellement émise dans le registre de la Société.

Coûts:

Les frais, occasionnés par le présent acte sont approximativement estimés à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000).

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-ville date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 janvier 2013. Relation: LAC/3013/2811. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013026985/229.

(130033457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

EOI Fire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.124.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.582.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 28 décembre 2012

- La société TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, rue Michel Welter à L- 2730 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

EOI FIRE S.à r.l.

Référence de publication: 2013027089/14.

(130033107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 13 février 2013

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société en date du 13 février 2013 qu'il a été décidé de:

1. réélire, pour une période venant à l'expiration en 2013 lors de l'adoption par l'actionnaire unique de la Société des résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Monsieur Vincent GOY, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg;
- Madame Maud MARTIN, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Renato MAZZOLINI, résidant professionnellement au 3, Avenue Kennedy, MC- 98000 Monte-Carlo.

2. réélire la société ERNST & YOUNG, société anonyme dont le siège social est sis au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période venant à expiration en 2013 lors de l'adoption par l'actionnaire unique de la Société des résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013027080/23.

(130032854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Crédit Suisse Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.136.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 19 avril 2012

En date du 19 avril 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à l'adresse suivante: 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur ses comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013027041/17.

(130032713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Dr. Ober - Dr. Scharrer Verwaltungs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.247.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 février 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission d'Holger Kleingarn, avec adresse professionnelle au 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

- Nomination de Louis Goodman Elson, avec adresse professionnelle au 33 King Street, Cleveland House, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013027051/17.

(130033323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Compagnie Internationale de Participation et d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 7.518.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire acte:

1. la démission:

- de Monsieur Michel GILLARD demeurant 15 rue de l'Etang à 5031 GRAND-LEEZ (Belgique) en qualité d'Administrateur à partir du 10.10.2012.

- de Monsieur Jean Louis HENKENS demeurant Avenue Léopold Wiener, 19 à 1170 WATERMAEL-BOITSFORT en qualité d'Administrateur à partir du 31.01.2013.

2. la radiation de:

- de Monsieur Pascal KRAWCYZK demeurant 22A rue de l'Etoile à 57100 THIONVILLE (France) en qualité d'Administrateur décédé le 13.01.2013.

Certifié conforme

Christophe THIBAUT de MAISIERES

Administrateur

Référence de publication: 2013027034/20.

(130033466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Alba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.076.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraextraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 février 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

ALBA S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013026956/17.

(130033411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

ESCF Laatzen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.930.

—
Il est porté à la connaissance de tiers que, par acte sous seing privé daté du 25 janvier 2013, la société ESCF Soparfi A S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 155 720, a cédé les 784 parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune qu'elle détenait dans la société ESCF Laatzen S.à r.l., à la société ESCF Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 175 175, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

En conséquence de quoi, la société ESCF Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 175 175, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est maintenant l'associé unique de la société ESCF Laatzen S.à r.l..

Luxembourg, le 22 février 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013027094/22.

(130032674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Eternity Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.061.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 18 Février 2013:

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ETERNITY GROUP HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013027096/12.

(130033083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Concept Live S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 120.394.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 juin 2012

4^e résolution

L'assemblée générale décide de confirmer les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué:

- Monsieur Gérard Blaise, demeurant à B-4550 Villers-le-Temple, 4, Rue de la Commanderie
- Monsieur Julien Blaise, demeurant à B-4550 Villers-le-Temple, 4, Rue de la Commanderie
- Madame Caroline Lissior, demeurant à L-2533 Luxembourg, 17b, Rue de la Semois

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2016.

5^e résolution

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes et ce, suite à la nomination du réviseur par l'assemblée générale du 25/04/2011.

Pour extrait conforme

Le président de l'assemblée générale

Référence de publication: 2013027035/20.

(130033291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Toledo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.538.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 22 février 2013 à 14h45

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse

6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 25 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 février 2013.

TOLEDO INTERNATIONAL SARL

Référence de publication: 2013027482/16.

(130033429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Tricol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.605.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 22 février 2013

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur GALIONE Gioacchino, expert-comptable, né le 04.01.1982 à La Louvière (Belgique), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TRICOL S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013027485/16.

(130033415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Rosathea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.930.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ROSATHEA S.A. tenue en date du 21 décembre 2012:

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide:

De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

De nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ROSATHEA S.A.

Référence de publication: 2013027391/22.

(130033315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Tagus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.951.

—
En date du 20 Février 2013 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- M. Marco Weijermans a démissionné de son poste de gérant B avec effet au 19 Février 2013.

- Election de M. Fabrice Mas, né le 24 Avril 1979 à Meaux, France, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 19 Février 2013.

A dater du 19 Février 2013 le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Steven Edward Oliver, gérant A;

- M. Anthony Robert Buckley, gérant A;

- M. Jean-Jacques Josset, gérant B;

- M. Fabrice Mas, gérant B;

- M. Frank W.J.J. Welman, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013027459/21.

(130032869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Stentor Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.602.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 22 février 2013 à 15h45

- est nommé gérant unique Gerardus H. M. OSSEVOORT, né le 27 août 1963 à Arnhem, Pays-Bas, demeurant 22 rue de Mars la Tour, F-54800 Tronville, France

à effet du 25 février 2013

en remplaçant Jan Herman VAN LEUVENHEIM;

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 25 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 février 2013.

STENTOR INVESTHOLDING Sàrl

Référence de publication: 2013027453/19.

(130033409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Timbra Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.780.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 20 décembre 2012

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 20 décembre 2012, que:

1. Le Conseil décide de nommer Monsieur François Georges, administrateur, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2013027481/14.

(130033120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

SVM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.500.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 18 Février 2013:

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société au 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SVM HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013027456/12.

(130033079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Silva Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.330.

—
- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliaire, dénonce le siège social de la société

Silva Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.330.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2013027433/13.

(130033242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

SCD Quinlan Private Balaton Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 133.685.

—
Il résulte d'une résolution des gérants signée en date du 11 février 2013 que le siège social de la société est transféré de L-2557 Luxembourg, 42 Rue de la Vallée to L-1160 Luxembourg 12-14 Bd d'Avranches avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Pierre FELTGEN

Référence de publication: 2013027422/11.

(130032931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Valorimmo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.178.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrat des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 décembre 2012 à Luxembourg:

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALORIMMO INVEST S.A.

Référence de publication: 2013027496/18.

(130033078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Urbangest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 18, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.771.

—
En date du 18 février 2013, a eu lieu la cession de part sociale suivante: la société à responsabilité limitée EASY SOLUTIONS, S.à r.l. a cédé la part sociale qu'elle détenait à Monsieur Pascal DI PILLO.

Au terme de cette cession de part sociale, la répartition du capital de la société est la suivante: Monsieur Pascal DI PILLO, né le 27 février 1965 à Longwy (France) demeurant 24, rue de Guerlange B-6780 Messancy (Belgique) détient les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027493/14.

(130032731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

TC SYSTEMS Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 11, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 51.078.

—
Il résulte d'un acte sous-seing privé du 4/2/2013, enregistré en date du 4/2/2013, que la rubrique siège social est à modifier comme suit:

- à biffer: 4-6, rue de la Boucherie L-1247 Luxembourg

- à inscrire: 11, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, c/o Me Veerle Willems, BP 472, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TC SYSTEMS LUXEMBOURG S.à.r.l.

Johan SWYNGEDOUW

Gérant

Référence de publication: 2013027471/15.

(130032921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Twin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue François Julien Vannérus.
R.C.S. Luxembourg B 147.776.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «TWIN S.A.», ayant son siège social à L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannérus,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 147.776,

tenue en date du 5 février 2013, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 6 février 2013, sous le référence DIE/2013/1873,

que l'actionnaire unique de la société prédite a pris la résolution suivante:

- Révocation en tant qu'administrateur de Monsieur Aniel GALLO, né à Torre Annunziata (I) le 6 février 1962, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, avec effet immédiat;

- Révocation en tant qu'administrateur de Monsieur Alain BINGEN, né à Ettelbruck le 28 novembre 1963, demeurant à L-9227 Diekirch, 40, Esplanade, avec effet immédiat

- Constatation qu'il existe un seul administrateur, à savoir Monsieur Georges WICKLER, entrepreneur, né à Diekirch, le 16 mai 1962, demeurant à L-9289 Diekirch, 17, rue François-Julien Vannérus.

Monsieur Georges WICKLER a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat prendra fin à la date fixée dans l'acte de constitution, à savoir le 14 juillet 2015.

Ettelbruck, le 20 février 2013.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2013027489/25.

(130033176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Viatrix Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.424.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 22 février 2013 à 16h00

- est nommé gérant unique Gerardus H. M. OSSEVOORT, né le 27 août 1963 à Arnhem, Pays-Bas, demeurant 22 rue de Mars la Tour, F-54800 Tronville, France

à effet du 25 février 2013

en remplaçant Jan Herman VAN LEUVENHEIM;

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 25 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 février 2013.

VIATRIX INVESTHOLDING Sarl

Référence de publication: 2013027498/20.

(130033428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Saxonia International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.566.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 22 février 2013 à 14h15

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 25 février 2013.

Le 25 février 2013.

SAXONIA INTERNATIONAL SARL

Référence de publication: 2013027420/15.

(130033254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

P&T Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.793.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 janvier 2013 au 8A, Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg

1. L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes pour une durée de un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2013:

- M. Joseph GLOD, demeurant professionnellement au 8A, Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg
- M. Paul PECKELS, demeurant professionnellement au 8A, Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg.
- M. Marc ROSENFELD, demeurant professionnellement au 8A, Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013027340/19.

(130032805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Xylem Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

—
Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 25 février 2013

L'associé unique prend note de la démission de Monsieur Marc Schintgen comme gérant de la Société avec effet au 22 février 2013.

L'associé unique nomme au 22 février 2013 Madame Pascale Wagner, demeurant à 94, route de Luxembourg, L-7373 Helmdange comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013027516/16.

(130033265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Xylem International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

—
Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 25 février 2013

L'associé unique prend note de la démission de Monsieur Marc Schintgen comme gérant de la Société avec effet au 22 février 2013.

L'associé unique nomme au 22 février 2013 Madame Pascale Wagner, demeurant à 94, route de Luxembourg, L-7373 Helmdange comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013027517/16.

(130032789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Breiteck SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.238.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 15 février 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur A, M. Phil, Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur B, Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 15 février 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Pour BREITECK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013027663/22.

(130034055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Bout-Chom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 2, rue Alphonse Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 168.729.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des associés tenue en date du 25 février 2013

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-5620 MONDORF-LES-BAINS, 2, rue Alphonse Diederich.

L'assemblée fait remarquer que l'adresse des associés ainsi que du gérant technique est à mettre à jour auprès du registre de commerce comme suit:

Associés:

BOUTARD Nathalie, 2, rue Alphonse Diederich, L-5620 MONDORF-LES-BAINS.

CHOMAT Sebastien, 2, rue Alphonse Diederich, L-5620 MONDORF-LES-BAINS.

Gérant technique:

CHOMAT Sebastien, 2, rue Alphonse Diederich, L-5620 MONDORF-LES-BAINS.

Référence de publication: 2013027660/17.

(130033664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

BOA Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.266.

—
Veillez être informés du changement d'adresse de l'actionnaire BOA Luxembourg Holding S.à r.l. à partir du 19 octobre 2011. Dans ces conditions, veuillez enregistrer les nouvelles coordonnées ci-dessous:

BOA Luxembourg Holding S.à r.l.

6D, route de Trèves

L-2633 Senningerberg

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 25 février 2012.

Référence de publication: 2013027659/16.

(130033505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

BSC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.359.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société en date du 25 février 2013

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 49, rue d'Arlon, L-1140 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 25 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027665/12.

(130033956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Inesia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 66.931.

Le nom de Madame Anne-Marie PHIPPS, administrateur de la société Inesia S.A., a été modifié en Madame Anne-Marie KIDD.

Référence de publication: 2013027838/9.

(130033809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Helioven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.493.823,10.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.886.

EXTRAIT

La société Helioven One S.à r.l. tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat de gérant de Olaf Hartman s'est terminé le 11 janvier 2013.

Le 11 janvier 2013, Florian Luther, né le 23 juillet 1978 à Berlin en Allemagne, ayant comme adresse professionnelle Main Tower, Neue Mainzer Strasse 52, 60311 Frankfurt, Allemagne, est devenu gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Helioven One S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013027814/17.

(130034043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Gentiannes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.216.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre,

par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de la société GENTIANNES S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ci-après la «Société», constituée suivant acte reçu en date du 7 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1543 du 11 août 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 147216. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 6 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2386 du 6 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Le président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 16.650.000 afin de le porter de EUR 6.750.000 à EUR 23.400.000 par la création et l'émission de 166.500 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire unique et intégralement libérées moyennant versement en numéraire.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 23.400.000 (vingt-trois millions quatre cent mille euros) représenté par 234.000 (deux cent trente-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

II) L'actionnaire unique, le nombre d'actions qu'il détient et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par le mandataire de l'actionnaire unique, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera aussi annexée au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que les 67.500 (soixante-sept mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 16.650.000 (seize millions six cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.750.000 (six millions sept cent cinquante mille euros) à EUR 23.400.000 (vingt-trois millions quatre cent mille euros) par la création et l'émission de 166.500 (cent soixante-six mille cinq cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée générale prend acte de la souscription des 166.500 (cent soixante-six mille cinq cents) nouvelles actions par l'actionnaire unique ainsi que de leur libération intégrale moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 16.650.000 (seize millions six cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 23.400.000 (vingt-trois millions quatre cent mille euros) représenté par 234.000 (deux cent trente-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ cinq mille huit cents euros (EUR 5.800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Thierry FLEMING, Sonia BOULARD, Myriam WAGNER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2012. Relation GRE/2012/5021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2013023472/67.

(130028306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

Consens S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.338.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Ettelbruck,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Thierry MASSET, né le 24 janvier 1940 à Walhain-St-Paul, Belgique, demeurant à B-1150 Bruxelles, 218, avenue de Grandchamp,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société CONSENS S.A.-SPF, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.338, a été constituée suivant acte reçu le 30 décembre 1986, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 84, page 3997 de 1987;

2. Le capital social de la société s'élève à EUR 252.960,- (deux cent cinquante-deux mille neuf cent soixante Euro) représenté par 8.160 (huit mille cent soixante) actions de valeur nominale de € 31,- (trente et un Euro) chacune, intégralement libérées;

3. Son mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société CONSENS S.A.-SPF;

4. Son mandant, en tant qu'actionnaire unique approuve le Bilan de la Société;

5. Son mandant, en tant qu'actionnaire unique accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;

6. Son mandant a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société «CONSENS S.A.-SPF», le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société CONSENS S.A.-SPF seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/135. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013023935/43.

(130028934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.
